

Quickbox® Isolation phonique.

Installation électrique dans des parois d'insonorisation.





Silence, intimité et discrétion. Protection phonique.

Niveaux d'exigence

Exigences minimales :

Les exigences minimales garantissent une isolation phonique qui ne peut qu'éviter des perturbations considérables.

Exigences accrues :

Les exigences accrues en matière d'isolation acoustique permettent à la majorité des personnes de se sentir à l'aise dans un bâtiment. Les exigences accrues s'appliquent aux maisons mitoyenne et à la propriété par étages nouvellement construite.

Exigences particulières :

Dans le cas d'utilisations spéciales ou d'exigences particulières en matière d'isolation acoustique (également pour des pièces individuelles ou des types de nuisances sonores), des exigences particulières doivent être définies et convenues. Des conditions particulières sont notamment prévues lorsque la sensibilité au bruit et/ou le degré de pollution sonore côté émission s'écartent considérablement vers le haut ou vers le bas des descriptions données.

Comparaison des niveaux sonores de différents bruits :

aucun danger	10 dB(A)		bruit respiratoire (1 m)
	20 dB(A)		Robinet qui goutte (1m)
Problème de concentration	45 dB(A)		Bruit de fond usuel
	60 dB(A)		Bruit d'une conversation (1 m)
Risque de maladie	70 dB(A)		Aspirateur (1 m)
	75 dB(A)		PKW (7,5 m)
Danger en cas d'exposition prolongée	90 dB(A)		LKW (7,5 m)
	110 dB(A)		Concert Rock
Danger même en cas d'exposition brève	120 dB(A)		Marteau pneumatique (7 m)
	140 dB(A)		Décollage d'un avion (30 m)



Normes et prescriptions.

Norme SIA 181.

La norme SIA 181:2020 Protection contre le bruit dans les bâtiments a été adaptée au besoin de silence de la part de la population, au développement de la normalisation internationale et à l'état actuel de la technique. Elle a été décrétée valable par le SIA au 01.06.2006. Le 15.01.2007, le SIA a publié une correction aux exigences en matière de nuisances sonores extérieures. Ces nouvelles mesures sont désormais obligatoires pour les maisons familiales jumelles et mitoyennes, de même que pour les PPE neuves.

Exigences en matière de bruits aériens

Exigence minimale (ajustement des exigences: +4 dB)				
Nuisances sonores	petite	modérée	forte*	très forte*
Type de pièce et utilisation (source)*	Utilisation peu bruyante: p.ex. salle d'attente	Utilisation normale: p.ex. pièce à vivre	Utilisation bruyante: p.ex. classe d'école	Utilisation très bruyante: p.ex. atelier
Sensibilité	Valeurs exigées Di (dB)*			
basse	42	47	52	57
moyenne	47	52	57	62
haute	52	57	62	67

*) Prend en compte les dérogations pour les accès et les utilisations spéciales selon les normes

Les mêmes exigences s'appliquent aussi bien à la plupart des rénovations qu'aux nouvelles constructions. L'autorité d'application a cependant la possibilité d'assouplir ces exigences sur demande.

Les généralités des prescriptions de droit public sont définies pour la Suisse dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). L'ordonnance suisse sur la protection contre le bruit (OPB) concrétise ces prescriptions.

Elle exige le respect de l'exigence minimale dans les bâtiments selon la norme SIA 181 - Protection contre le bruit, uniquement pour les locaux sensibles au bruit. Sont considérés comme locaux sensibles au bruit les locaux d'exploitation où séjournent des personnes pour une durée prolongée et les espaces d'habitation.

Dans les habitations modernes, le coin repas et le séjour sont généralement considérés comme des espaces ouverts. Pour cette raison, les mêmes exigences que pour l'habitat s'appliquent, soit sensibilité moyenne au bruit. Les « cuisines » – c'est-à-dire sans le coin repas – sont classées en sensibilité au bruit faible.

Les exigences s'appliquent entre les unités d'utilisation indépendantes du point de vue organisationnel ou juridique, comme par exemple entre appartements voisins.



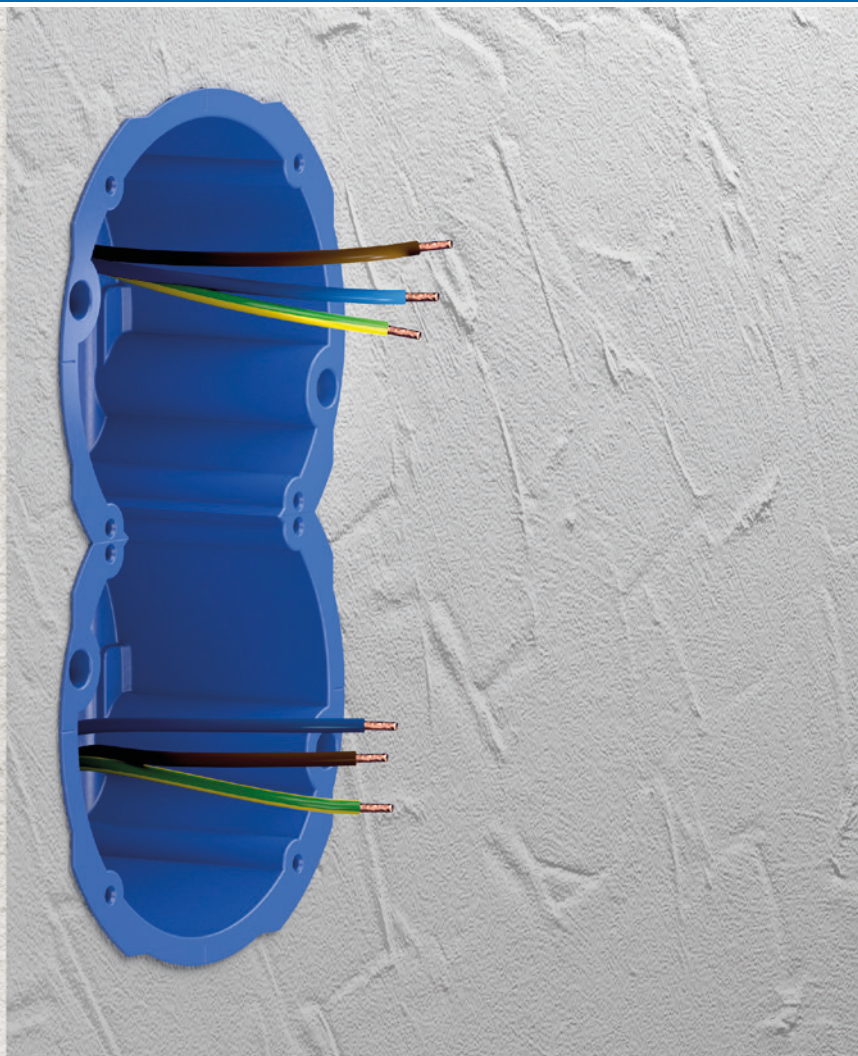
Bases techniques. Parois d'insonorisation.

Les parois d'insonorisation sont la plupart du temps constituées de cloisons à madriers, simples ou doubles, composées quant à elles d'une, deux ou trois couches de placo-plâtre ou de plaques en fibres minérales. De la laine minérale ou de verre d'une épaisseur d'au moins 100 mm servent principalement à l'isolation phonique de ces parois.

Tout affaiblissement d'une paroi phonique (p.ex. par une ouverture d'encastrement) influence ses caractéristiques d'isolation phonique. Une série de tests ont démontré que l'encastrement de boîtiers conventionnels peut engendrer une baisse de l'isolation phonique pouvant atteindre jusqu'à 15 db. Ce qui correspond à peu près de quatre fois la sensation subjective au bruit. La sonnerie du téléphone chez le voisin serait ainsi plus perceptible.

Les boîtes d'insonorisation AGRO peuvent également être encastrés en opposition pour une combinaison jusqu'à 3x2 sans avoir d'influence négative sur le niveau de pression acoustique.





Plus un bruit. Boîte d'insonorisation.



La **boîte d'insonorisation Quickbox®** garantit les exigences en matière d'isolation phonique des bâtiments, même en cas d'ouvertures d'installation. L'isolation phonique spécialement conçue pour la Quickbox® absorbe et réfléchit complètement les sons. Aucune différence ne peut être mesurée entre un mur plein et une paroi avec une ouverture d'installation.

- Maintien la fonction phonique de la paroi
- Même lors d'installations ultérieures
- Encastrement de combinaison jusqu'à 3x2
- Même pour un encastrement en opposition
- Montage comme toutes les autres boîtes phoniques



Download
Certificat Quickbox®



Download Certificat
Quickbox® Maxi



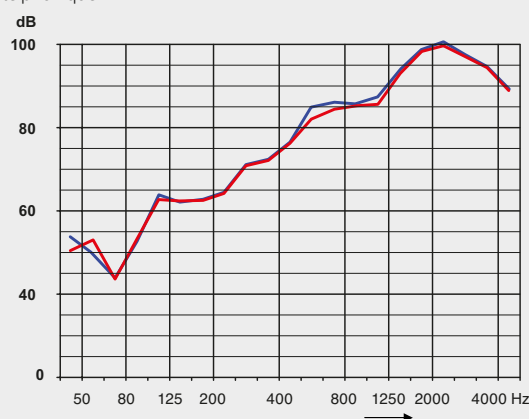
Vidéo du montage
Quickbox®



Vidéo du montage
Quickbox® Maxi

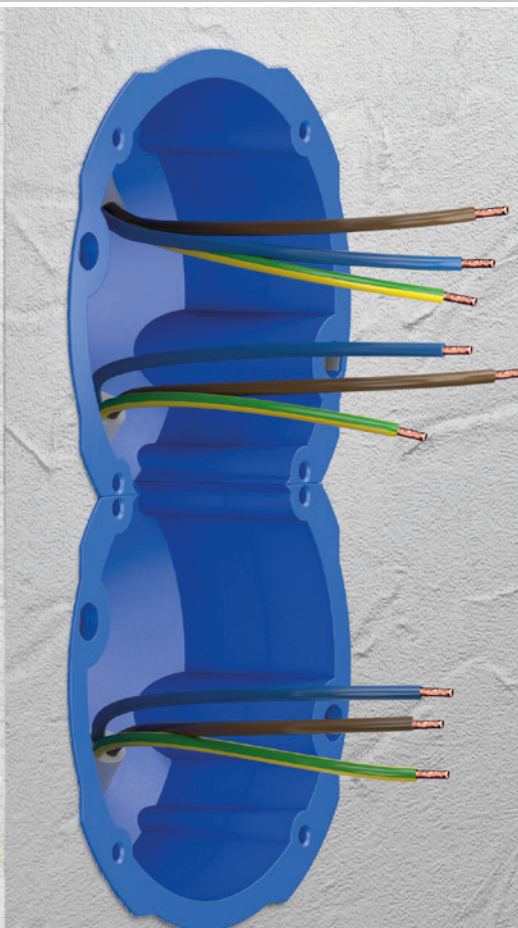
Comparaison des valeurs phoniques

Paroi, construction légère (double coffrage, à trois planches chacun) avec boîte phonique



1 Paroi, sans encastrement, 78 dB

2 Paroi avec boîte phonique (9799-77), 78 dB



Quickbox® boîtes phoniques pour installation avec des câbles



E-No. **372 630 019**
AGRO No. 9798-77
83x83x50 1x1 100



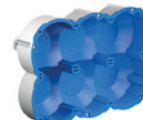
E-No. **372 630 029**
AGRO No. 9798-77.02
145x83x50 1x2 5



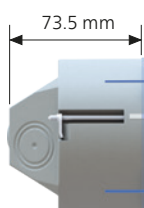
E-No. **372 630 039**
AGRO No. 9798-77.03
205x83x50 1x3 5



E-No. **372 630 049**
AGRO No. 9798-77.04
145x145x50 2x2 5



E-No. **372 630 059**
AGRO No. 9798-77.06
205x145x50 2x3 5



Quickbox® Maxi boîtes phoniques pour installation avec des gaines



E-No. **372 632 009**
AGRO No. 9799-77
83x83x73.5 1x1 100



E-No. **372 632 109**
AGRO No. 9799-77.02
145x83x73.5 1x2 5



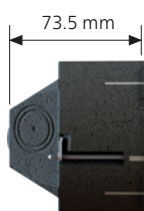
E-No. **372 632 309**
AGRO No. 9799-77.03
205x83x73.5 1x3 5



E-No. **372 632 209**
AGRO No. 9799-77.04
145x145x73.5 2x2 5



E-No. **372 632 409**
AGRO No. 9799-77.06
205x145x73.5 2x3 5



Les boîtes pare-feu Quickbox® HWD Maxi sont également certifiées pour emploi dans des parois phoniques



E-No. **372 632 509**
AGRO No. 9499-77
83x83x73.5 1x1 100



E-No. **372 632 609**
AGRO No. 9499-77.02
145x83x73.5 1x2 5



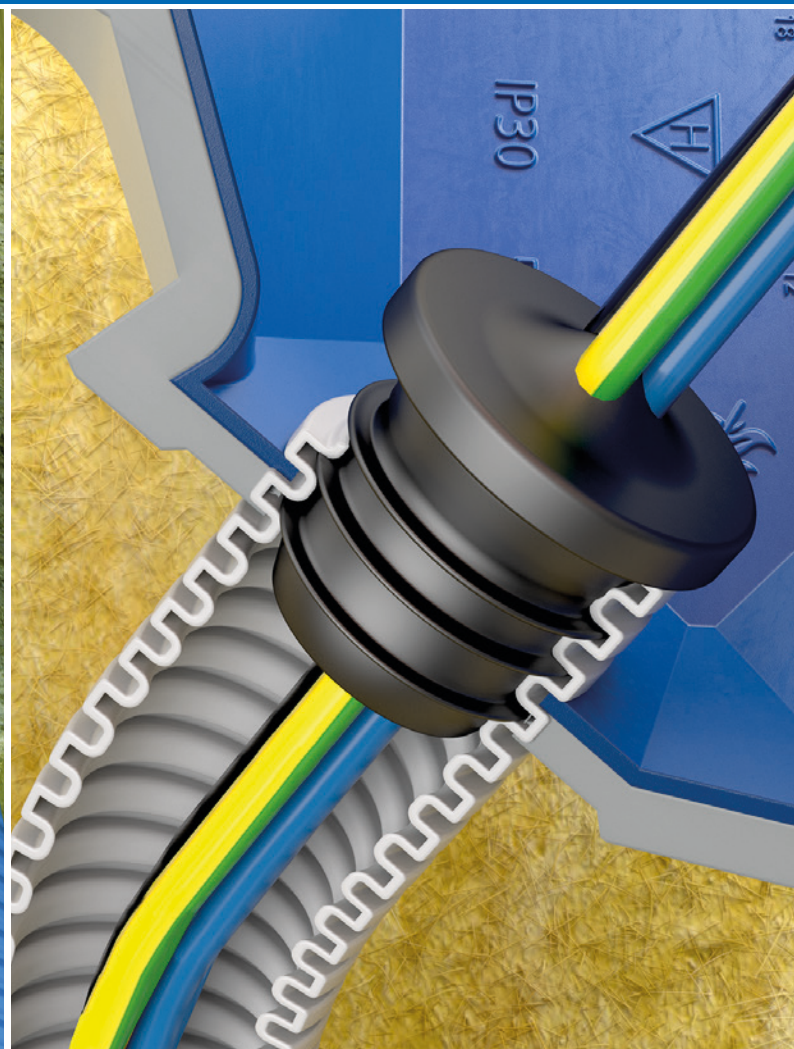
E-No. **372 632 809**
AGRO No. 9499-77.03
205x83x73.5 1x3 5



E-No. **372 632 709**
AGRO No. 9499-77.04
145x145x73.5 2x2 5



E-No. **372 632 909**
AGRO No. 9499-77.06
205x145x73.5 2x3 5



Bouchon d'étanchéité. Pour une obturation hermétique et étanche à des tuyaux d'installation électrique.

Bouchon d'étanchéité avec technique ECON[®] pour l'obturation de tous les tuyaux d'installation courants. Le manchon d'étanchéité long doté de trois lèvres d'étanchéité s'adapte à tous les tuyaux d'installation et garantit une obturation étanche, même sur les tuyaux taillés en biais. À partir de la taille M25, les surfaces de membrane sont subdivisées par des séparateurs qui permettent une entrée sûre et évitent les dommages et les interstices au niveau du conduit.

- Pour installation de tuyaux vides en modèle hermétique ou dans les domaines de la protection incendie
- Manchon d'étanchéité doté de trois lèvres d'étanchéité s'adaptant parfaitement au tuyau d'installation et garantissant une obturation hermétique
- Membrane de joint élastique pour une étanchéité garantie
- Introduction des conduits sans outil
- Membrane subdivisée pour éviter des interstices au niveau des conduits
- Pour tous les tuyaux d'installation M16 - M40



Scanner pour télécharger le certificat

Bouchons d'étanchéité M16

E-No. 126 573 010
AGRO No. 1040-16



Bouchons d'étanchéité M20

E-No. 126 573 020
AGRO No. 1040-20



Bouchons d'étanchéité M25

E-No. 126 573 030
AGRO No. 1040-25



Systemes et solutions pour une installation électrique professionnelle.

AGRO développe et fabrique



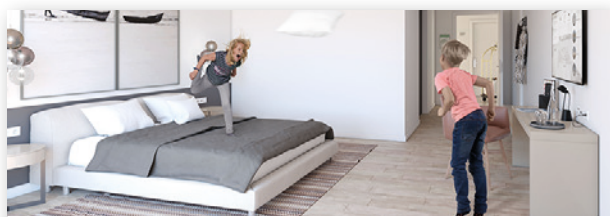
Efficacité énergétique

Les produits innovants AGRO vous aident à respecter les nouveaux modèles de prescriptions des cantons toujours plus pointues en matière d'énergie.



Protection incendie.

Les systèmes de protection contre les incendies AGRO et KAISER proposent des solutions fiables pour les installations électriques dans des parois ou plafonds pare-feu.



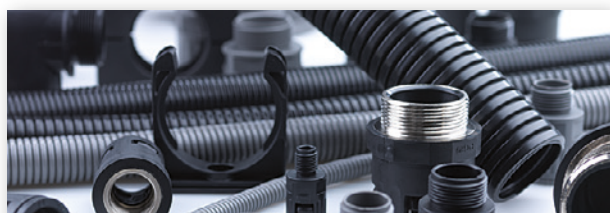
Insonorisation.

Les boîtes d'insonorisation innovantes d'AGRO garantissent les exigences en matière d'isolation phonique des bâtiments, même en cas d'ouvertures d'installation.



Presse-étoupes.

Presse-étoupes Progress® et Syntec®. Le meilleur choix pour vos câbles.



Gaines de protection.

Produits pour la construction de machines, de véhicules et de véhicules ferroviaires, l'automatisation ou la technique énergétique.



E-Mobility.

Presse-étoupe EVolution EMC - Conçu pour l'électromobilité exigeante.

Informations techniques et conseils

Vous trouverez toutes les informations concernant nos produits, solutions ou outils de communication sur notre site Web: www.agro.ch

Pour toutes questions ou informations complémentaires, notre équipe de conseillers techniques se tient à votre entière disposition: **+41 (0) 62 889 47 47** · ventes@agro.ch

AGRO AG

CH-5502 Hunzenschwil

Tél. +41 (0) 62 889 47 47 · Fax +41 (0) 62 889 47 50

www.agro.ch · info@agro.ch

Member of KAISER GROUP